

Présentations

- Marie-Eve Couturier, conseillère municipale district 7
- Robert Chicoine, directeur à la Direction de l'urbanisme durable
- Éliane Lessard, chef de division planification urbaine, Direction de l'urbanisme durable
- Élyse Grondin-de-Courval, Directrice du Génie
- Jean-François Elliott, conseiller aux activités de sport et de plein air,
 Direction des loisirs et de la vie communautaire
- Daniel Archambault, gestionnaire de projet, Constructions Martin Cousineau inc.



Déroulement de la soirée

- 1. Mot de bienvenue
- 2. Présentation d'Urbanova
- 3. Mise en contexte et bilan du projet du PAT-10 Golf les Moulins
- 4. <u>1ère période de questions et commentaires (ville)</u>
- 5. Présentation du projet révisé du PAT-10 promoteur
- 6. Retour sur les enjeux
- 7. Prochaines étapes
- 8. <u>2^e période de questions et commentaires</u>



Mot de bienvenue

 Mathieu Traversy maire

 Marie-Eve Couturier conseillère municipale - district 7



Urbanova: historique

- 2011 Plan directeur de développement durable de la côte de Terrebonne (PDDDCT)
- 2013 Concept de design distinctif Urbanova (CDDU)
- 2013 PAT-01 (Altavista) : début de la construction
- 2017 Manuel d'urbanisme durable d'Urbanova : PPU et cadre réglementaire
- 2021 Plan directeur d'accessibilité et d'aménagement du Corridor de biodiversité





Urbanova : vision d'aménagement





Urbanova : grands principes d'aménagement

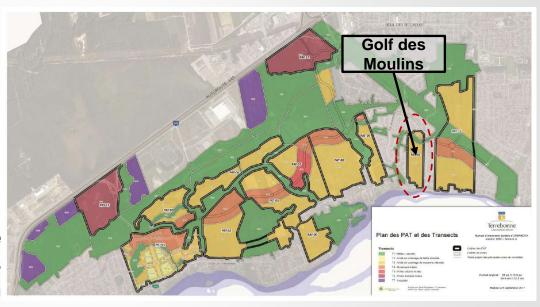
- Conservation et mise en valeur du Corridor de biodiversité;
 - 2 grands parcs municipaux de plus de 10 hectares;
- 3 grandes collectrices : boul. Pierre-Dansereau, l'avenue Urbanova et l'avenue Gabrielle-Roy;





Urbanova : grands principes d'aménagement

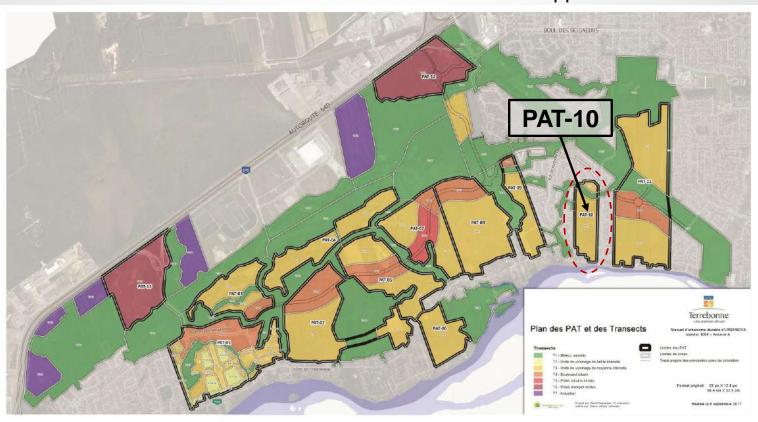
- 2 **pôles commerciaux** au sud de la 640;
 - Présence de commerces et de plus hautes densités résidentielles le long du boulevard Pierre-Dansereau;
 - Dans les secteurs voués à du développement, des seuils de densités minimaux sont exigés en conformité avec le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD).





Urbanova : cadre réglementaire

Le secteur Urbanova est divisé en 13 secteurs de développement





Mise en contexte : PAT-10

- Le site est voué à un développement résidentiel depuis plus de 50 ans
- Il fait partie du Programme particulier d'urbanisme d'Urbanova adopté en 2017 en conformité avec le Schéma d'aménagement de la MRC
- Les densités des PAT ont été délimités dans le PPU d'Urbanova en respectant des seuils de densité conforme au Plan métropolitain d'aménagement et développement de la CMM.





Mise en contexte : PAT-10

- Octobre 2015 La Ville (CCDM) amorce l'analyse du projet développement avec le promoteur
- Novembre 2017 Adoption du Manuel d'urbanisme durable d'Urbanova
- Mai 2019 Soirée de consultation des citoyens suivi d'un sondage pour modification du projet
- Juillet 2021 Approbation par le conseil municipal du Plan d'aménagement de transect (PAT-10)
- Décembre 2021 Octroi du mandat pour la réalisation des plans et devis d'infrastructures.



1ère période de questions et commentaires



Présentation du projet (promoteur)



Retour sur les enjeux

- Gestion de la circulation
- Aménagement du parc central
- Mesures d'atténuation :
 - Écrans végétaux en arrière lot (du côté de la rue de Miramas, de Maincourt, Chambéry et Plateau)
 - Habitation de 1 étage (prolongement de la rue de Cavaillon, dos aux résidences du boul. des Plateaux qui ont 1 étage)



Gestion de la circulation



Aménagement du parc central

- Le parc central
 - En complémentarité au réseau
 - Orienté vers la pratique libre
 - Pour tous
 - Valorisant la mobilité active
 - 4 saisons
- Le PAT-10 sera desservi en parti par les parcs de voisinage Laurent-Cousineau et De Cazaux.



Superficie totale des parcs dans le projet = 2,5 hectares



Aménagement du parc central

Programmation de base:

- Jeux d'eau
- Aire de glissade
- Aire de pique-nique
- Sanitaire et abris
- Sentiers en boucle prolongés le long du bassin de rétention et au nord du PAT-10

Programmation complémentaire

EXEMPLE A – Multisports

- Terrain multisports avec surface synthétique
- Tables tennis de table

EXEMPLE B – Zones d'activité physique

- Équipements de callisthénie
- Terrain de volleyball
- Arbre à basketball









Prochaines étapes

- Finaliser la rédaction du cadre réglementaire
- Processus d'adoption du cadre règlement par le conseil municipal, incluant la tenue d'une consultation publique
- Préparation des plans et devis pour l'ensemble du développement
- Consultation auprès des citoyens pour l'aménagement du parc central
- Réalisation des protocoles d'entente (selon le phasage du projet)
- Travaux d'infrastructures (selon le phasage du projet)
- Émission des permis de construction



2e période de questions et commentaires



Merci

